

M. LOCKHART: Un nombre de 250 exactement?

L'hon. M. CRERAR: Je ne pourrais affirmer que c'est là le nombre précis.

Des VOIX: Adopté.

M. LOCKHART: Nous ne devrions pas faire de badinage autour de cette question; nous cherchons à nous renseigner et il n'aide en rien que d'honorables députés passent leur temps à crier: "Adopté." Je désire savoir si nous entrons dans une nouvelle phase de l'éducation des Indiens cette année. Je ne songe pas à aborder en détail les côtés par où l'on pourrait dire que leur éducation est négligée, mais je tiens à savoir si l'on a entrepris cette année d'étendre le champ de leur éducation, si l'on a ajouté au programme de formation par tout le pays.

L'hon. M. CRERAR: Non. On s'accorde, je crois, à vouloir donner à l'éducation un caractère plus professionnel. Cela ne comporte aucune augmentation des fonds requis. Toutefois, ainsi que je l'ai déclaré lors de l'étude du budget principal en comité, et ainsi que je viens de le dire également, le nombre des élèves indiens augmente chaque année par suite de l'accroissement naturel de la population indienne; et naturellement, si l'on veut faire la besogne qui s'impose, il faut que les affectations augmentent en rapport avec l'augmentation des élèves. C'est l'explication de l'augmentation.

M. LOCKHART: Je dois donc conclure que le travail s'accomplit précisément comme l'an dernier, sans aucun changement au programme et sans innovation dans les méthodes d'éducation employées pour les jeunes Indiens?

L'hon. M. CRERAR: Je n'ai pas dit cela.

M. LOCKHART: Le ministre a dit que l'augmentation des affectations requises provenait de l'accroissement naturel de la population d'âge scolaire. Je demande s'il y a eu quelque changement au système d'éducation ou si le travail se fait exactement comme l'an dernier et si l'accroissement naturel de la population scolaire seule explique l'augmentation des crédits.

L'hon. M. CRERAR: J'ai déjà dit que l'augmentation provient presque entièrement de l'accroissement du nombre des élèves ayant besoin de formation scolaire. Pour ce qui est du problème général de l'enseignement, j'ai dit et je répète que nous avons étudié la question d'un enseignement de nature plus professionnelle, afin qu'il soit plus utile aux Indiens quand ils cherchent à gagner leur vie.

M. LOCKHART: C'est là où je voulais en venir, et il semble que cela prend du temps. L'enseignement professionnel donné aux jeunes

Indiens subit-il des réformes? Dieu sait si la chose est nécessaire. La question est-elle à l'étude pour l'an prochain, ou la réforme est-elle chose accomplie?

(Le crédit est adopté.)

Frais d'enquête sur l'entrée illégale d'aubains en Colombie-Britannique, \$15,000.

M. BARBER: La somme est-elle affectée à l'enquête relative aux Orientaux? En ce cas, quels sont les frais de la commission, jusqu'ici?

L'hon. M. CRERAR: Je ne puis fournir le renseignement.

M. BARBER: Quelle allocation quotidienne touchent les commissaires et quelle est leur rémunération?

L'hon. M. CRERAR: M. Keenleyside touche une allocation quotidienne pour frais de subsistance. Je ne me rappelle pas le montant. Les autres membres de la commission sont des fonctionnaires domiciliés à Vancouver.

M. TAYLOR (Nanaïmo): Le ministre peut-il nous renseigner au sujet de cette affaire de Saanich?

L'hon. M. CRERAR: Je ne suis pas en mesure de fournir à l'honorable député le renseignement qu'il demande, mais je vais m'enquérir de la chose et je lui fournirai des précisions.

M. TAYLOR (Nanaïmo): On m'a maintes fois posé des questions au sujet de cette affaire. La municipalité de Saanich a dépensé \$1,100 pour éteindre un incendie qui s'était déclaré à l'observatoire fédéral. Le reeve de la municipalité a cherché à se faire rembourser la somme par l'Etat. Je suis intervenu et j'ai adressé plusieurs observations au ministère. Je crois savoir qu'après plusieurs atermoiements la question a été finalement renvoyée au directeur de l'observatoire et qu'un règlement a été conclu. Je voudrais connaître la nature du règlement et savoir quand la somme sera versée. Le budget des dépenses contient-il une somme pour le règlement de cette réclamation de longue date? Je pourrais discuter longuement l'affaire, mais je ne le ferai pas. Etant donné les promesses qu'on m'a faites et qu'on a faites à la municipalité, je prie le ministre de s'enquérir de la chose.

L'hon. M. CRERAR: Je le ferai.

(Le crédit est adopté.)

Ministère des Travaux publics

Division de l'architecte en chef.—Construction, réparation et amélioration des édifices public.

Saskatchewan

Biggar.—Edifice public, \$20,000.

Broadview.—Achat et modifications d'un édifice pour salle d'armes, \$4,200.